

DÉLIBÉRATION n° 2024/134

L'an deux mille vingt-quatre et le 24 septembre 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Rony BARTHE, Philippe RAISON, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Cindy SIBE à Bernard PLANO, Jean-Marc BABOU à Carine VIDAL, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON à Pascal AUDIC, Ingrid ROUZAUD à Jean-Marie DA BENTA et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE, Rony BARTHE

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Sport scolaire-Convention de partenariat

Considérant que les éducateurs sportifs et les maîtres-nageurs de la commune interviennent lors des séances EPS des 4 écoles primaires et qu'ils interviennent dans les écoles, les structures sportives et à la piscine ;

Considérant les conventions de partenariat avec l'Education Nationale pour, d'une part, les activités terrestres et, d'autre part, les activités aquatiques ;

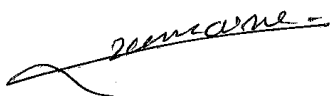
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE

- Monsieur le maire à signer ces deux conventions.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 27 septembre 2024